

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du Mercredi 10 juin 2026

Convocation envoyée au
délégués communautaires
le :

5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, s'est réuni au Gault-Saint-Denis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Monsieur David LEGRAND est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Étaient présents :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-,
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-,
M. Patrick GOURGUECHON -BONNEVAL-,
Mme Evelyne DIETRICH -BONNEVAL-,
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-,
M. Jean-Luc PESCHETEAU -BULLAINVILLE-,
Mme Céline KUZBINSKI -DANCY-,
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-,
M. Antoine CHEREAU -DANGEAU-,
Mme Hélène MASSEBOEUF -DANGEAU-,

Mme Sylvie POITRIMOL -PLACEY-, suppléante de M. Bernard GOUIN
M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Virginie VERBIESE -LE GAULT ST DENIS-,
M. Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-,
M. Gilles ROUSSELET MONTHARVILLE-,
M. Fabrice CHABOCHE -MORIERS-,
M. Denis LHUILLERY -NEUVY EN DUNOIS-, suppléant de M. Denis GOUSSU
M. Marie-Stella PERIER -PRE ST MARTIN-,
Mme Elodie LEVACHER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Paul BALLE -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Rachèle GHESTEM-SANCHEVILLE-,
M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Nicolas FIETTE -SAUMERAY-,
M. Anthony CHABOCHE -SAUMERAY-,
M. Michel GIRARD- TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
M. Dominique IMBAULT- VILLIERS ST ORIENT-,

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. François CALLU -ALLUYES-, donne pouvoir à M. Jean-Marc PETIT
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-, donne pouvoir à Mme Sylvie GOUSSARD
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Jean-Michel LAMY
Mme Brigitte DUFRÉ -BONNEVAL-, donne pouvoir à Mme Danielle BORDES
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Joël BILLARD
Mme Christelle COURBOT-DANGEAU-, donne pouvoir à M. Olivier HOUDY
Mme Christelle FORESTIER-MONTBOISSIER-, donne pouvoir à M. Bruno LHOSTE
M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-, donne pouvoir à Mme Rachèle GHESTEM

Était absent

M. Brian PELLERIN -PRE ST EVROULT-,

Participent à la réunion :

Mme Sophie TOUDY-CLEMENT – Directrice Générale des Services
M. Damien ZEPHIRIN - Responsable du Pôle Éducation et Culture

Le Président ouvre la séance à 19 heures constate que le quorum est atteint.

DATES DE REUNIONS A VENIR

VICES-PRÉSIDENTS		CONFÉRENCE DES MAIRES		CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
JOURS	HEURES	JOURS	HEURES	JOURS	HEURES
		Mercredi 24 juin 2026	19h00	Mercredi 8 juillet 2026	19h00
Lundi 31 août 2026	08h30	Mercredi 2 septembre 2026	19h00	Mercredi 9 septembre 2026	19h00
Mardi 3 novembre 2026	08h30	Mercredi 4 novembre 2026	19h00	Mardi 10 novembre 2026	19h00
Lundi 7 décembre 2026	08h30	Mardi 8 décembre 2026	19h00	Mercredi 16 décembre 2026	19h00

BILLARD Joël

Le Maire du Gault-Saint-Denis, David LEGRAND, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances des 5 mars et 29 avril 2026 sont adoptés à l'unanimité.

**

DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Avenant au règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèches : 3 élus pour y siéger au lieu de 2 actuellement. Sont proposés Monsieur Geslin d'office en tant que VP et Mesdames Goussard, Saison et Trimouille
- Validation du rapport APD lié au projet de reconstruction du Centre Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Monsieur Billard donne la parole à Monsieur Geslin, Vice-Président en charge de l'Enfance :

GESLIN Benoît

Il y a eu hier validation du rapport final de la phase APD liée au projet de reconstruction du centre enfance situé à Bonneval à la place du centre actuel.

On vous détaillera plus précisément lors d'un prochain conseil communautaire la phase APD. Nous ferons une présentation technique avec des vues et une présentation financière en parallèle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification de la délibération n°2026/069 « désignation des délégués au sein du SMAR »

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL n°2026/095

Il est proposé de modifier certains délégués au sein du SMAR.

En effet, il faut, pour la commune de Trizay, remplacer Madame Pauline Nouvellon par Monsieur Elambert et ajouter Monsieur François Callu en tant que suppléant pour Alluyes.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De MODIFIER** comme présenté les délégués communautaires au sein du SMAR.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Modification de la délibération n°2026/071 « composition des commissions communautaires »

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL n°2026/096

Il est nécessaire de modifier la composition de la commission communautaire « Pacte Territorial » afin de remplacer Madame Forestier Christine par Madame Gallais Lyne et dans la commission « PLUi-H », la commune de Montboissier souhaiterait ajouter un suppléant, Monsieur Crepin Philippe.

Je vous rappelle que si une personne veut venir à une commission, même s'il n'est pas inscrit, il peut venir, bien au contraire.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE MODIFIER** comme présenté la composition des commissions « Pacte Territorial » et « PLUi-H ».

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Modification de la délibération n°2026/072 « Désignation d'un référent déontologue »

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2026/097

Il est également nécessaire de modifier la délibération relative à la désignation d'un référent déontologue.

Nous avons, par délibération n°2026/072 désigner deux noms, mais l'un d'entre eux n'exerce plus. Il est proposé de modifier et de désigner seulement Monsieur Michel DEGOFFE.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Michel DEGOFFE comme référent déontologue de la Communauté de Communes.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Bonnevalais au sein de « Initiative d'Eure-et-Loir »

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2026/098

Il est nécessaire de désigner deux représentants de la Communauté de Communes du Bonnevalais au sein de « Initiative d'Eure-et-Loir ».

Je vous propose de désigner, si vous êtes d'accord, Monsieur Jean-Michel LAMY titulaire parce qu'il s'occupe avec moi du commerce et de l'artisanat et Monsieur Denis GOUSSU, suppléant.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-Michel LAMY, titulaire et Monsieur Denis GOUSSU, suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Bonnevalais au sein d'Initiative d'Eure-et-Loir.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD
DEL n°2026/099

Le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, le Président ou le Vice-Président sont membres automatiquement puis il faut 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

On vous a proposé une liste de 40 noms de personnes qui sont inscrits aux rôles des impositions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncières des entreprises).

La DGFIP effectuera, parmi cette liste un tirage au sort pour sélectionner les 10 titulaires et les 10 suppléants.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** la liste proposée.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

FINANCES PUBLIQUES

Fixation d'un tarif pour les tampons de voirie personnalisés

Rapporteur : Monsieur David LEGRAND

DEL n°2026/100

Aujourd'hui il y a des tampons de voirie qui sont réalisés à l'effigie de la Comcom et de la Ville de Bonneval. Cela permet de compléter le cahier des charges au moment de nouvelles constructions ou de rénovation de réseau.

Il faut savoir que nous achetons ces tampons environ 219 euros.

On vous propose de les céder à 220 euros HT.

Il sera nécessaire de délibérer tous les ans ou du moins à chaque changement de tarif.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE FIXER** le tarif de vente des tampons de voirie personnalisés à 220 euros HT.

Monsieur David LEGRAND met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT

DEL n°2026/101

La loi permet aux collectivités de déterminer les locaux à usage industriel ou à usage commercial qui peuvent être exonérés.

Nous avons une demande du magasin Carrefour Market pour une exonération pour 2027. Il faut savoir que ce magasin utilise un prestataire et non les services du Sictom.

Ce magasin nous fait la demande tous les ans.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'EXONÉRER** le magasin Carrefour Market de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2027.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Fixation des tarifs de l'Océanide 2026/2027

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT

DEL n°2026/102

La commission Piscine s'est réunie la semaine dernière et elle vous propose une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2027, les tarifs changeant toujours au moment des abonnements.

On vous propose une augmentation entre 1,5 et 2% en moyenne sur tous les tarifs comme on le fait tous les ans depuis l'ouverture de l'Océanide, sauf pour les scolaires qui restent au même prix ainsi que les entrées des petits de moins de 3 ans qui restent au même prix.

Il faut savoir que l'année prochaine, il y aura 9 offres supplémentaires car le bassin extérieur sera ouvert dès le printemps.

Une petite nouveauté, il est instauré des pass adulte ou enfant d'un mois pour l'été.

L'Océanide reste toujours la piscine la moins chère du sud du département.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** la grille tarifaire proposée.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Je voudrais rajouter une petite information sur les travaux du bassin extérieur, tout va bien, il n'y a, pour le moment aucun supplément financier, on est dans les temps à la semaine près et normalement les travaux devraient être finis en novembre ; le pentagloss sera monté au mois de juillet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Prescription de l'élaboration du PLUi-H

Rapporteur : Monsieur Éric JUBERT
DEL n°2026/103

La communauté de communes a pris la compétence PLUi-H le 30 mai 2024. Aujourd'hui elle est appelée à prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), à définir les modalités de concertation avec la population et à arrêter les modalités de collaboration avec les communes membres.

Le PLUi-H constituera le document de référence en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat pour l'ensemble du territoire communautaire pour les 10 à 15 prochaines années.
Il se substituera progressivement aux documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

Je rappelle les objectifs du projet :

- o traduire le projet de territoire dans l'aménagement future du Bonnevalais ;
- o renforcer l'attractivité résidentielle et enrayer la baisse démographique ;
- o développer une offre de logements adaptée aux besoins des habitants ;
- o préserver l'activité agricole et les espaces de production ;
- o répondre aux enjeux de transition écologique et de sobriété foncière ;
- o valoriser le patrimoine, les paysages et l'identité rurale du territoire.

Le PLUi-H sera élaboré selon une gouvernance associant étroitement les communes. Chaque commune désignera un référent titulaire et un référent suppléant afin d'assurer la circulation de l'information entre la Communauté de Communes et les conseils municipaux.

Une concertation avec la population sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi-H ; le bilan de cette concertation sera présenté au conseil communautaire avant l'enquête publique.

Ce projet constitue une démarche structurante pour l'avenir du territoire et nécessite l'implication de l'ensemble des communes tout au long de son élaboration.

PETIT Jean-Marc
Est-ce que cela inclut les zones ENR ?

JUBERT Éric
Oui tout à fait

PETIT Jean-Marc
Et les zones d'accélération aussi, puisqu'apparemment il y a des zones que l'on peut déclarer comme zone d'accélération.

JUBERT Éric
Ce plan a été élaboré il y a deux ans déjà. On peut définir des zones ENR en tenant compte des zones d'accélération.

HOUDY Olivier
Les zones d'accélération sont appelées à évoluer donc les nouveaux conseils peuvent proposer des zones différentes de celles désignées lors du mandat précédent.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** la prescription de l'élaboration du PLUi-H.

Monsieur Éric JUBERT met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Élections professionnelles : représentativité femmes / hommes

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL n°2026/104

Concernant les élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre 2026, il est proposé au conseil communautaire de fixer la composition du comité social territorial commun à la Communauté de Communes du Bonnevalais, la ville de Bonneval et le CCAS de Bonneval.

Les effectifs de référence arrêtés au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

- 147 agents dont 79 femmes et 68 hommes.

Cette répartition devra être respectée par les organisations syndicales lors de la composition de leur liste de candidats et aux élections professionnelles.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE FIXER** les effectifs de référence ainsi que la répartition femmes/hommes tels que présentés.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Informations sur les élections professionnelles : indication modalités de vote

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL n°2026/105

Toujours pour les élections professionnelles, les collectivités employant au moins 50 agents votent normalement directement à l'urne. Toutefois, après concertation avec les organisations syndicales, lors de la réunion du 2 avril 2026, et selon l'avis favorable du CST en date du 28 mai 2026, il est proposé de prévoir également le vote par correspondance pour certaines catégories d'agents.

Les agents concernés sont ceux n'exerçant pas leurs fonctions sur le lieu du bureau de vote, ceux bénéficiant d'un congé légalement accordé, les agents à temps partiel ou non-complet ne travaillant pas le jour du scrutin, ainsi que les agents empêchés de se rendre au bureau de vote pour nécessité de vote.

La liste des agents autorisés à voter par correspondance sera affichée au moins 30 jours avant la date des élections.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** des modalités de vote par correspondance.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Création de postes permanents

*Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT
DEL N°2026/106*

Ces créations de postes concernent deux agents qui ont passé le concours de rédacteur et qui l'ont réussi.

Ces deux agents doivent être nommés en catégorie B, il s'agit d'une gestionnaire RH et d'un comptable.

Juste une petite précision, nous leur avons permis d'avoir du temps pour cette formation et ensuite, nous les avons préparés pour l'oral.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les créations de poste telles que présentées.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

TOUDY-CLEMENT Sophie

Juste pour finir sur ce dossier de concours, cela fait plusieurs années que l'on a des agents qui passent les concours pour pouvoir avancer dans leur carrière. Leur réussite c'est une montée en compétence aussi bien pour la collectivité que pour eux.

Création et recrutement d'un contrat d'engagement éducatif – poste non-permanent

*Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Monsieur Damien ZEPHIRIN
DEL N°2026/107*

Le contrat d'engagement éducatif est un contrat spécifique et saisonnier.

C'est pour cet été pour venir en renfort pour le séjour jeunes au mois de juillet à Saint Pardoux, dans le Limousin.

C'est un séjour sportif avec des activités nautiques autour d'un lac.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'un contrat d'apprentissage dès la rentrée 2026.

Monsieur Benoît GESLIN met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Subvention aux associations organisant un accueil collectif de mineurs

*Rapporteur : Monsieur Benoît GESLIN
DEL N°2026/108*

Nous avons plusieurs associations sur le territoire qui organisent un accueil collectif de mineurs à destination des enfants de 3 à 12 ans.

La communauté de communes étant compétente dans ce domaine, elle participe financières à l'équilibre budgétaire des associations.

Pour l'année 2026, il est proposé de verser les subventions suivantes comme prévu dans le cadre des conventions signées entre l'EPCI et chacune des associations :

- Association Familles Rurales de Dangeau :
 - 2 500.00 € (1 250.00 € solde 2025 et 1 250.00 € acompte 2026)
- Association Familles Rurales du Gault-St-Denis-Moriers :
 - 2 500.00 € (1 250.00 € solde 2025 et 1 250.00 € acompte 2026)
- Association Familles Rurales de Sancheville :
 - 2 500.00 € (1 250.00 € solde 2025 et 1 250.00 € acompte 2026)

PETIT Jean-Marc

On participe à l'équilibre budgétaire mais on ne connaît pas leur budget. C'est quand même surprenant que les 3 associations aient le même montant.

On ne sait pas s'ils accueillent le même nombre d'enfants, s'ils font les mêmes activités.

Je suis tout à fait d'accord que l'on participe à l'équilibre budgétaire mais cette présentation-là elle est surprenante.

ZEPHIRIN Damien

Les précisions que je peux apporter c'est qu'effectivement chaque association nous remet son bilan financier. Cette année je ne les ai pas consultés mais autrefois les montants étaient différents, ça variait effectivement, on équilibrait, on faisait le solde en fonction des dépenses.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE SE PRONONCER** sur le versement de ces subventions.

Monsieur Benoît GESLIN met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Modification des délais de réservation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
--

Rapporteur : Monsieur Benoît GESLIN

DEL N°2026/109

Lors de la Commission Enfance, il a été évoqué les difficultés d'organisation liées aux réservations tardives.

En effet, pour l'accueil périscolaire, jusqu'à présent les familles pouvaient réserver jusqu'à minuit. Donc quand une réservation est déposée à 23h45, il est difficile de prévoir les effectifs en face des réservations.

On peut comprendre qu'à cette heure tardive, les agents sont déjà chez eux et l'organisation du lendemain est déjà faite.

Il est donc proposé de fixer la clôture des réservations à 17 heures, la veille de l'accueil du mardi au vendredi et pour l'accueil du lundi, il est proposé de fixer la clôture au vendredi soir à 17 heures.

Pour l'accueil des extrascolaires c'est-à-dire les petites et grandes vacances scolaires, jusqu'à maintenant on peut réserver la semaine qui précède la semaine demandée.

Il est proposé maintenant de fixer la clôture, pour les petites vacances, à 7 jours avant le début des vacances et pour les grandes vacances, à 14 jours avant le début des vacances.

Ceci afin de s'organiser au mieux et d'avoir le nombre d'agents nécessaire en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** les modifications de délais de réservation des ACM.

Monsieur Benoît GESLIN met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Avis sur le projet photovoltaïque sur le territoire de Saumeray

Rapporteur : Monsieur Olivier HOUDY

DEL n°2026/110

Il s'agit d'un projet de panneaux photovoltaïques au sol sur une ancienne carrière sur le territoire de Saumeray.

Le permis de construire a été accordé et puis il y a eu un recours au tribunal administratif. Donc la société VE SOLAIRE a repris le dossier, a supprimé un bon nombre de panneaux photovoltaïques en respectant la vie faune notamment les oiseaux.

La Commune de Saumeray a émis un avis favorable.

La Communauté de Communes doit également donner son avis. Je vous propose de suivre l'avis de la Commune.

PETIT Jean-Marc

Le projet là il est dans la même zone que le premier projet ?

FIETTE Nicolas

La différence entre les deux projets, c'est qu'avant il y avait une zone humide sur toute l'extension et maintenant c'est en dehors des zones humides et au niveau des routes, il n'y a plus tout ce qui était dans le recours au niveau de la protection animale et végétale.

BILLARD Joel

Au niveau de la circulation de l'eau ça doit être mieux là

FIETTE Nicolas

Alors au niveau de la circulation de l'eau ce sont des remarques que nous avons eues, maintenant c'est grillagé juste au niveau des deux zones et on travaille avec la sous-préfecture pour qu'il y ait une restriction au niveau des grillages pour qu'ils respectent ce qui a été demandé mais on voudrait que le Préfet soit un peu plus prescriptif pour que l'aménagement des grillages soit un peu plus aéré que ce qui est proposé mais ça il n'y a que le Préfet qui pourra le prescrire

HOUDY Olivier

On peut saluer ce qui a été fait à Saumeray, le Maire a réuni toutes les parties prenantes, les propriétaires, les voisins éventuellement mécontents et il y a eu un échange cordial.

Est-ce qu'il y a des questions ?

GESLIN Benoît

Oui, est-ce qu'il serait possible, Olivier, dans quelque temps d'avoir une présentation des projets avec les différents stades et une carte générale ? Alors je pense aux nouveaux mais à moi aussi, histoire de recadrer un peu ou ça en est, ce qui va se faire, ce qui ne va pas se faire et voir un peu notre territoire dans les quelques mois ou années à venir.

HOUDY Olivier

On peut déjà présenter celles qui sont accordées, je pense à Pré-Saint-Evroult, Bouville et Saumeray qui ne sont pas construites. Les projets ne sont pas tous avancés.

On reste actuellement dans les zones d'accélération.

Ce serait bien de faire le point pour les nouveaux délégués.

CHABOCHE Fabrice

Je voudrais rebondir là-dessus, je voulais poser la même question que Benoît, pour les nouveaux maires, je voulais également signaler que depuis vendredi dernier Moriers a changé son fusil d'épaule et donc nous avons défini une zone pour un développement éolien mesuré mais réaliste.

HOUDY Olivier

J'entends vos demandes et nous allons travailler cela afin de vous présenter quelque chose.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE SE PRONONCER** sur le projet photovoltaïque sur le territoire de Saumeray.

Monsieur Olivier HOUDY met au vote ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 46.

Le secrétaire de séance,
David LEGRAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS



Le Président,
Joël BILLARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
19 rue Saint Roch
28800 BONNEVAL
DU BONNEVALAIS

